



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 36 : Sécurité de l'aviation et soutien à la mise en œuvre de la navigation aérienne

EXIGENCE RELATIVE À LA QUALIFICATION MINIMALE DU PERSONNEL
AÉROPORTUAIRE POUR LA CERTIFICATION D'AÉRODROME

(Note présentée par l'Égypte)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note fait état des mesures prises par l'Autorité égyptienne de l'aviation civile (ECAA) pour identifier les domaines clés de compétence en matière de sécurité opérationnelle pour les exploitants d'aérodrome pour une plus grande efficacité de la mise en œuvre de la certification des aérodromes égyptiens, étant donné qu'il n'existe pas d'éléments d'orientation pour la mise en œuvre de cette exigence dans l'Annexe 14, Volume I.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note des informations et des références fournies par l'Autorité égyptienne de l'aviation civile en ce qui concerne les programmes de certification ;
- b) à encourager les États à envisager l'élaboration de la qualification minimale du personnel de gestion clé pour les exploitants d'aérodrome comme partie importante du processus de certification.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sécurité</i> .
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Annexe 14 — <i>Aérodromes, Volume I, Conception et exploitation d'aérodrome</i> Doc 9774, <i>Manuel sur la certification des aérodromes</i> Doc 9863, <i>Manuel du système anticollision embarqué (ACAS)</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'avènement de la privatisation et les objectifs subséquents orientés vers le commerce et les affaires ont pris une priorité plus élevée et fait en sorte que les structures et les compétences soient davantage centrées sur une culture orientée vers les affaires.

1.2 L'Autorité égyptienne de l'aviation civile élabore la réglementation d'aérodrome pour identifier la qualification minimale du personnel de gestion clé et encourage la mise en œuvre de cette exigence en organisant des cours de formation dans le domaine de la sécurité et de l'exploitation.

2. ANALYSE

2.1 Pour appuyer le programme de certification d'aéroport en Égypte, l'Autorité égyptienne de l'aviation civile (ECAA) améliore l'efficacité de la réglementation relative aux aéroports en ce qui concerne le personnel aéroportuaire en modifiant la réglementation pour y inclure :

- a) la qualification minimale du personnel de gestion clé servant aux postes suivants ou équivalents :
 - 1) Directeur d'aérodrome (directeur responsable) ;
 - 2) Directeur de l'exploitation ;
 - 3) Directeur de la sécurité ;
 - 4) Directeur technique/Maintenance ;
 - 5) Directeur ou superviseur de la faune ;
 - 6) Chef du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie à l'aéroport.
- b) la procédure relative à l'acceptation de cette qualification du personnel de gestion clé d'aérodrome énuméré ci-dessus ;
- c) l'ECAA a publié des éléments indicatifs – Circulaire d'avis égyptiens (EAC 139-60) destinés à identifier les domaines clés de compétence en matière de sécurité opérationnelle pour les exploitants d'aérodrome et présentant en détail les compétences appropriées aux diverses tâches opérationnelles.

2.2 Cette réglementation et ces procédures de certification ont été révisées pour permettre aux exploitants d'aérodrome :

- a) de s'assurer qu'ils ont les compétences nécessaires, au niveau approprié, pour formuler et mettre en œuvre des systèmes permettant de gérer la sécurité de manière adéquate ;
- b) d'être satisfaits que des personnes au sein de la structure de gestion possèdent les compétences pertinentes en matière de sécurité opérationnelle ;

- c) d'identifier le poste et la personne qui sont responsables d'une tâche donnée ;
- d) d'identifier les lacunes pouvant exister dans les domaines de compétence pour leur aérodrome particulier ;
- e) d'élaborer des descriptions de poste et de planifier des recrutements ;
- f) de fournir, pour l'aérodrome, l'assurance de la sécurité recherchée par l'ECAA pour la compétence opérationnelle en matière de sécurité.

2.3 De nombreux cours de formation et ateliers sont organisés dans le domaine de la certification d'aéroport, de l'exploitation et des systèmes de gestion de la sécurité (SGS), par des experts de l'ECAA pour sensibiliser davantage le personnel d'aérodrome à la sécurité et à l'exploitation.

— FIN —